

TARIFS DES SERVICES DE L'ALSH

Année scolaire 2024-2025

Fixés par délibération du Comité Syndical du 05.06.2024

Cantine et pause méridienne

Quotient Familial	Prix pour un repas
Inférieur ou égal à 400,00 €	4.15 €
Supérieur à 400,00 € et inférieur ou égal à 800,00 €	4.45 €
Supérieur à 800,00 € et inférieur ou égal à 1 200,00 €	4.65 €
Supérieur à 1 200,00 €	4.75 €

Dispositions particulières :

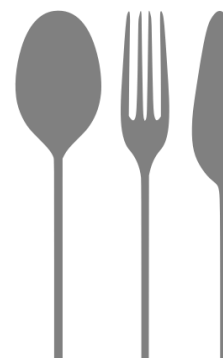
- tarif pour les adultes qui bénéficient du service, soit 5.40 € par repas.
- tarif particulier égal au prix d'une période de garderie selon le quotient familial, pour le cas où un enfant souffrant d'une intolérance alimentaire doit apporter son repas (dans le cadre d'un P.A.I.).
- facturation d'un montant de 10.00 € supplémentaire (hors prix repas) aux familles qui n'inscrivent pas les enfants normalement à la cantine et qui ne les récupèrent pas pendant la pause méridienne.

Aucune modification ne sera acceptée, sauf l'annulation pour raisons médicales. Dans ce cas, il conviendra de prévenir, avant 9 h 00, le service par courriel à alsh.bouzel-vassel@orange.fr dès le premier jour d'absence (qui ne sera pas décompté) puis de transmettre le certificat médical sous 48 h et de procéder à la désinscription des prestations réservées sur le portail famille

- « PASS services ALSH » applicable depuis la rentrée de septembre 2020 dans les conditions suivantes :

Pour les familles qui n'utilisent que très ponctuellement les services ou dont le ou les enfant(s) quittent la structure en cours d'année et qui n'atteignent pas un montant annuel total égal au seuil de recouvrement des factures, des frais de gestion seront appliqués.

Ce « PASS services ALSH » d'un montant forfaitaire de 15.00 €, par famille concernée, sera facturé en fin d'année scolaire ou au départ de l'enfant.



Garderie périscolaire et mercredi matin

Quotient Familial	Une période (matin ou soir)	Réduction si 2 périodes fréquentées par jour (matin et soir)
Inférieur ou égal à 400,00 €	1.50 €	- 0.20 €
Supérieur à 400,00 € et inférieur ou égal à 800,00 €	1.60 €	- 0.30 €
Supérieur à 800,00 € et inférieur ou égal à 1 200,00 €	1.65 €	- 0.35 €
Supérieur à 1 200,00 €	1.70 €	- 0.40 €

Quotient Familial	Mercredi matin Hors prix repas voir tarifs cantine
Inférieur ou égal à 400,00 €	9.05 €
Supérieur à 400,00 € et inférieur ou égal à 800,00 €	9.55 €
Supérieur à 800,00 € et inférieur ou égal à 1 200,00 €	10.05 €
Supérieur à 1 200,00 €	10.55 €



Dispositions particulières :

- gratuité de la garderie pour les élèves domiciliés à VASSEL qui bénéficient du service de transport scolaire pendant le temps d'attente du bus.

- montant de 10.00 € supplémentaire (hors coût période garderie) par enfant si les familles dépassent de 5 minutes l'horaire de fermeture de la garderie, et de 20.00 € (hors coût période garderie) par enfant au-delà de 15 minutes de retard.

- concernant le service de garderie du mercredi, les membres du Comité Syndical, afin de dissuader les inscriptions abusives décident qu'une annulation ne sera possible que sur justificatif médical. Sans ce document, le prix de garde sera facturé.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat du syndicat (Mairie de BOUZEL) au 04.73.68.11.67 ou par mail à bouzel.mairie@orange.fr